



Nancy, le 07/03/2018

COMMUNE DE CREVECHAMPS

20 GRANDE RUE

54 290 CREVECHAMPS

Objet: Révision du PLU de Crévéchamps.
Dossier suivi par : M. François SEIDEL
DGA des Territoires/Service Aménagement foncier et Urbanisme
Tél : 03/83/94/58/67
Courriel : fseidel@departement54.fr

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Crévéchamps.

En tant que personne publique associée à la révision de votre PLU, j'émet un **avis favorable** sur votre projet de Plan Local d'Urbanisme sous la réserve suivante :

Les zones AU et AUep du secteur de la Garenne sont situées à moins de 75 mètres de l'axe de la RD 570, ainsi que les constructions isolées zonées Nh, mais pour lesquelles des annexes et extensions sont possibles à la lecture du règlement. Or, celle-ci constitue une route à grande circulation. Or, au titre des articles L111-6 et suivants du code de l'urbanisme, nulle construction ne peut être édifiée dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe d'une route à grande circulation, sauf réalisation d'une étude entrée de ville.

De ce fait, je conditionne mon avis favorable sur votre PLU à la réalisation de cette étude.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La vice-présidente déléguée,

La vice-présidente déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement


Valérie BEAUSERT-LEICK

Valérie BEAUSERT LEICK

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 26/02/2018 à 15:57:44
Référence : ad2045a01c4d845106e08f009065f66113f5f